



« ENTRE GÉNÉALOGIE, HISTOIRE ET PATRIMOINE »

Nouvelles de CHEZ NOUS

BULLETIN D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES DU QUÉBEC



Vol. 10, n° 10, octobre 2021

Message du président

Une décroissance à évaluer

Comme les associations de familles sont généralement constituées en personne morale (on disait autrefois « incorporées »), je suis allé consulter le registre des entreprises pour me faire une idée du nombre de celles qui sont en règle. J'ai fait un survol rapide en constatant que certaines associations apparaissent plus d'une fois. Je n'ai par ailleurs retenu que les associations constituées autour d'un nom de famille car il existe aussi des associations de familles d'accueil ou des associations de familles ethniques. Il y en a également qui sont classées ailleurs parce que leur nom ne commence pas par les mots *association de familles*. Je n'ai pas fait le tour du registre, d'ailleurs fort volumineux, pour les repérer elles aussi.

Ce survol m'a tout de même permis de dénombrer 95 associations de familles en règle, soit à peu près le nombre de familles membres de la Fédération en 2021. Je sais qu'il en existe quelques-unes en plus qui ont choisi d'être autonomes ou de s'affilier à une autre fédération. À première vue, il y a donc un peu plus d'une centaine d'associations de familles qui sont présentement acti-

ves. Mais, j'en ai vu au passage une douzaine qui, bien que toujours enregistrées, avaient pratiquement cessé leurs activités et ce, avant même que la pandémie oblige tout le monde à une suspension provisoire des activités habituelles. Elles ont quand même maintenu le paiement annuel de la cotisation exigée pour apparaître au registre. Par ailleurs, il y en a quelques-unes qui apparaissent au registre alors qu'elles ont laissé entrevoir leur intention de mettre fin à leur existence dans un avenir rapproché.



Michel Bérubé

Il y a eu au Québec bien plus de 200 associations de familles au cours des cinquante dernières années. Au cours des années 1980-1990 et au début des années 2000, il en naissait régulièrement. Mais, la durée des associations varie d'une à l'autre. Certaines ont pris fin après quelques années seulement, 13 par exemple en 1990, 14 en 1996. Cela s'inscrivait toutefois dans un mouvement d'expansion qui générait plus de nouvelles associations à chaque année, 24 en 1988, 22 en 1989. De 2002 à 2004, il en est encore apparu 25.



En comparaison, nous avons amorcé depuis ce temps une décroissance qui est lente mais tout de même constante. Il y a bien sûr des associations qui se portent bien et certaines ont des économies plus que suffisantes pour durer longtemps. Mais, même parmi celles-ci, il y en a dont les membres sont en moyenne très âgés. Certaines peinent à renouveler leur conseil d'administration. Il y a lieu par conséquent de s'interroger sur ce que cela implique maintenant en ce qui a trait à l'évolution future de la Fédération.

Ceci dit, la Fédération doit continuer de soutenir, voire à l'occasion de dépanner, les associations qui restent actives et aussi de représenter l'intérêt commun de l'ensemble des associations. Au départ, il n'y avait que cinq associations pour mettre la Fédération sur pied. S'il doit moins en rester qu'il y a vingt ou trente ans, il sera encore utile de maintenir la Fédération, ne serait-ce que pour assurer aux associations un accès à certains avantages, notamment des assurances abordables.

Un exercice à entreprendre

D'ici à la tenue d'une assemblée générale au printemps 2022, nous avons le temps d'échanger et de dresser un état de la situation et de réfléchir sur le rôle que doit maintenant jouer la Fédération. Chose certaine, elle a été créée au départ pour offrir aux associations des services qui sont de moins en moins requis par la grande majorité de celles-ci. Les deux derniers salons auxquels nous nous sommes associés n'ont pas soulevé non plus une très grande participation des associations. Peut-être faut-il dorénavant voir la Fédération pour ce qu'elle est modestement devenue, soit essentiellement une porte d'entrée pour ceux qui veulent s'adresser aux associations collectivement, un parapluie protégeant notre accès à des assurances abordables, un moyen de dépanna-

ge occasionnel ou pour échanger de l'information, notamment avec les *Nouvelles de Chez nous*.

J'espère faire le point sur ce genre de questions dans une vidéo que nous pourrions mettre en ligne le 30 octobre en remplacement de l'assemblée générale qui a été annulée. Si vous avez d'ici là des commentaires ou des propositions, faites-nous les parvenir. Cela enrichira mon propos pour la fin d'octobre. Cela ne représente pas une échéance pour autant. Le défi de nous adapter au changement devrait nous demander une réflexion qui devrait se poursuivre bien au-delà.

ANNEXE

Dans le cadre de la réflexion à entreprendre, il y aura sans doute lieu de revoir notre réglementation pour l'adapter au contexte actuel, ce qui implique à première vue de l'assouplir.

Les dernières modifications qui ont été apportées à nos Règlements généraux remontent à l'assemblée générale du printemps 2019. Rappelons les textes qui ont ainsi été amendés:

- ♦ **4.1** « Le conseil de la Fédération se compose de 7 à 9 personnes élues par une assemblée générale des membres. »
- ♦ L'article **4.3.1**, premier alinéa : « Les administrateurs sont élus pour un mandat de deux ans, jusqu'à l'assemblée générale annuelle où leur mandat prend fin. Un administrateur peut-être réélu à trois reprises. Un même administrateur ne peut siéger au conseil de la Fédération plus de huit années consécutives. »



- ♦ On a ajouté au premier alinéa de l'article **4.5.2 la mention qui suit en ce qui a trait à une candidature au CA** : « La formalité décrite au présent article ne s'applique pas au membre du conseil d'administration qui annonce son intention de se représenter, à l'occasion d'une séance de conseil d'administration précédant l'assemblée annuelle qui marque la fin de son mandat, à la condition que cette intention soit mentionnée au procès-verbal de cette même séance. »

Il faut aller plus loin que de tels changements pour nous adapter à un contexte de décroissance. Nos règlements ont été conçus dans un contexte d'expansion qui a pris fin. Prenons un cas concret. Faut-il toujours plafonner la durée des mandats donnés aux membres du conseil d'administration, comme on le fait à l'article 4.3.1, sachant qu'on ne se bouscule pas pour accéder au conseil d'administration? Dans le contexte de la pandémie, une solution à court terme pourrait simplement être de considérer les deux années 2020 et 2021 comme des années de pause qu'il n'y a pas lieu de comptabiliser pour les membres actuels du CA et donc, de maintenir celui-ci pour l'instant. Cela n'interdit pas d'accueillir de nouveaux administrateurs.

Autres exemples :

- L'article 4.14.1 prévoit un quorum de cinq administrateurs pour une rencontre du CA. Cela va bien quand le CA comprend neuf membres, mais moins s'il doit se limiter à sept, ce qui est possible avec l'article 4.1 modifié en 2019.
- Notre année financière commence maintenant le 1^{er} janvier, mais nous avons maintenu l'obligation à l'article 3.1 de tenir une assemblée annuelle dans les « quatre mois » qui suivent. Pour main-

tenir notre assemblée annuelle en mai ou juin, il vaudrait mieux maintenant que le texte parle de cinq ou six mois.

Il y a d'autres dispositions qui sont peut-être également à revoir, par exemple le 3^e alinéa de l'article **1.2** qui prévoit le maintien d'un **secrétariat permanent**. Dans un proche avenir, il sera peut-être davantage question d'un secrétariat virtuel plutôt que d'un lieu physique. L'absence de personnel a en elle-même modifiée la portée de cette mention depuis que le gouvernement a cessé de nous subventionner annuellement.

- La catégorie des « membres associés » prévue au 1^{er} alinéa de l'article 2.1 et à l'article 2.1.4 est-elle encore pertinente?
- L'article 4.13.4 prévoit que les réunions du CA peuvent se faire par « conférence téléphonique ou tout autre moyen permettant aux administrateurs d'échanger ensemble ». Il n'y a pas d'équivalent pour l'A.G. Faut-il revoir le texte en prévision d'un prolongement de la pandémie ou dans l'éventualité d'une autre période comme celle que nous traversons?

Rire...jaune...

Allo toi!! Salut...

Je t'avais pas reconnu sans ton masque...



Vous pouvez être un acteur, une vedette, une personne téméraire qui saute en parachute et faire plein de cascades...mais qui attend encore le prochain vaccin...



Rassemblement Barrette et Guimond le 20 novembre 2021

L'Association des Barrette d'Amérique tiendra son Rassemblement annuel **le samedi 20 novembre 2021 à Beaupré, près du Mont-Sainte-Anne**. Ce sera l'occasion de commémorer joyeusement le 360^e anniversaire du mariage de l'ancêtre Jean Barette et de Jeanne Bitouzet (veuve de Louis Guimond enlevé et martyrisé par les Iroquois l'été précédent). Ce mariage a été célébré le 24 novembre 1661 à Château-Richer.

Invitation aux Barrette et aux Guimond puisque Jeanne Bitouzet est également l'ancêtre des Guimond. Les trois jeunes orphelins Guimond (Joseph, Louise et Claude) ont été élevés par le couple Barette-Bitouzet.

Le programme de cette journée sera dévoilé au début de l'automne.

Renseignements: rogerbarrette1646@gmail.com / 418-658-3790





Musée de l'émigration française au Canada

NOUVELLE-FRANCE, NOUVELLE VIE

En 1998, sous l'impulsion de la Communauté de Communes du Haut-Perche (aujourd'hui CDC des Hauts du Perche) et de l'Association Perche-Canada, avec le soutien des gouvernements français et canadien, naissait l'idée d'un lieu de mémoire destiné à perpétuer l'épopée des colons partis de tous les horizons de France.

Le Perche, terre des premiers émigrants, avait vocation à accueillir le Musée de l'Émigration française au Canada. L'implantation à Tourouvre, paroisse qui a le plus contribué à cette extraordinaire aventure, s'est imposée. En octobre 2006, le Musée de l'Émigration française ouvrait ses portes.



Ils se nommaient Tremblay, Gagnon, Juchereau, Drouin ou Boucher et venaient de Tourouvre, du Pin-la-Garenne ou de Mortagne-au-Perche... Au XVII^e siècle, ils tentent l'aventure de la Nouvelle-France. Trois siècles plus tard, les liens entre le Perche et le Canada sont toujours solides, en témoignent les nombreux descendants de ces illustres pionniers qui reviennent chaque année sur les traces de leurs ancêtres.

Hommes, femmes, seuls ou en famille, artisans, bûcherons, laboureurs, « filles du roi », religieux, soldats, marins, ils ont été les premiers, au XVII^e siècle, à peupler le Canada.

Ils sont partis de Bretagne, de Poitou, d'Ile-de-France, de Normandie (etc.) et du Perche. Ils ont affronté une traversée transatlantique, défié les hivers, défriché et bâti les premières maisons sur les rives du Saint-Laurent. Avec courage, ils ont tenté et réussi l'aventure du Nouveau Monde. Leurs lieux d'implantation furent Québec, la Côte de Beaupré, l'île d'Orléans à partir de 1634, puis Montréal.

Sous l'impulsion du médecin apothicaire Robert Giffard (membre de la Compagnie des Cent Associés) et des frères Juchereau, riches négociants de la Province du Perche, Tourouvre fut, avec Mortagne-au-Perche, Saint-Cosme-en-Vairais et une trentaine d'autres paroisses de la province, l'un des foyers d'émigration les plus actifs.

Entre 1629 et 1634, Robert Giffard, revenu au pays, veut convaincre maçons, tuiliers, menuisiers, bûcherons à le suivre. De salles d'auberges en veillées au coin du feu, il raconte, parvient à susciter des vocations. Par sa force de persuasion, il obtient leur adhésion à ce projet fou. Ils le croient sur parole. Au printemps de 1634, une trentaine d'entre eux vont tout quitter. D'autres les rejoindront au fil des années suivantes.

Ces premiers émigrants venus du Perche connaissaient parfaitement la forêt. Il leur fallut pourtant affronter d'abord l'océan et ses tempêtes. Sur place, ils durent cohabiter avec les populations amérindiennes. Ces émigrants ne connaissaient qu'un climat tempéré, ils durent affronter des hivers aussi rudes qu'interminables. Accoutumés à emprunter des chemins ombragés, à traverser à gué de modestes ruisseaux, ils furent dans l'obligation de se déplacer en canot, d'affronter les glaces et les rapides. Leur détermination (et la solidarité de la communauté percheronne) leur permit de s'établir, de construire, de défricher, de fonder un pays.

Une aventure digne d'être inscrite au rang des plus belles pages de l'histoire de l'humanité. C'est cette épopée que le Musée de l'Émigration française au Canada vous raconte au travers de cinq salles de visite.

Découvrir les espaces de visites

À l'occasion du 375^e anniversaire de Montréal, *Le Devoir* est allé humer l'air du temps d'un côté et de l'autre de l'Atlantique, histoire de fouiller les liens que nous entretenons avec les villes de France étroitement associées à l'époque de Ville-Marie et de la Nouvelle-France. Comment ces villes françaises honorent-elles cette part de notre histoire qui est aussi la leur ? Quelles sont les résonances de ces filiations ici ? Aujourd'hui : les Giguère, les Tremblay et les autres. Troisième de six articles.

Hôtel de France, Tourouvre, dans le Perche. Quatre vieux copains déjeunent ensemble, comme chaque dimanche depuis des lustres. Ça discute gaiement devant un chinon. René, qui aura 90 ans, sort sa loupe pour observer de plus près la chose qui surmonte le fondant au chocolat qu'il a commandé. « *C'est une orange, non ?* »

Dehors, la campagne embaume. Les champs de colza en fleurs, éclatant sous les rayons, font cligner des yeux. Les vertes collines succèdent aux bocages ombrés. Ça et là, des troupeaux de bovins pâles. Des forêts où abondent perdrix, lièvres, chevreuils. Et la pierre des maisons, des mairies, des églises, la pierre, encore la pierre. Belle campagne du Perche, émondée, triée, astiquée, comme passée au balai.



À Tourouvre, 20% des 8000 personnes qui visitent annuellement le Musée de l'émigration française au Canada proviennent du Québec

C'est d'ici et des alentours qu'ils sont partis. Ils ? Les Giguère, les Tremblay, les Gagnon, les Pelletier, les Guimont et d'autres. Leur avenir s'est scellé non pas dans les murs de l'Hôtel de France où René termine son fondant au chocolat, mais juste à côté, à l'hôtel du Cheval blanc, aujourd'hui disparu. Ils venaient y signer devant notaire leur contrat d'engagement pour aller « *faire de la terre* » en Nouvelle-France, un engagement de trois ans en général.

Au Cheval blanc, il y avait toujours des témoins disponibles, et l'aubergiste savait lire et écrire. Les destins se nouaient devant un verre de cidre ou de vin, dans la joyeuse pagaille de ce haut lieu de rencontres villageoises. Avec des compères comme René, qui zieutaient avec envie ces jeunes hommes qui s'engageaient, avides d'aventure et de nouveauté.

250 Percherons, dont 89 Tourouvrais, partiront avec dans leur baluchon quelques outils et un espoir démesuré. « *Tourouvre est le lieu de l'Europe qui a contribué pour la plus grande part au peuplement du Nouveau Monde* », écrit Élisée Reclus dans sa *Géographie universelle*. Le gros de l'émigration a duré 30 ans : de 1634 à 1664. Aujourd'hui, un million et demi de personnes vivant en Amérique du Nord descendent de ces pionniers du Perche.

Mais qu'est-ce qui leur a pris de quitter leurs bourgs, leurs champs, leurs terres pour une contrée inconnue dont ils ne savaient à peu près rien, sinon le froid de canard l'hiver, les mouches noires l'été et ces peuples aux mœurs si lointaines qu'ils croiseraient ?

Ils tournaient le dos à une vie organisée, même confortable pour certains, pas à la misère en tout cas. S'ils persistaient pendant les trois années de leur engagement, on leur promettait un lopin de terre dix fois, vingt fois plus grand que ce qu'ils pourraient jamais espérer obtenir en France.

Et ce lopin serait exempt des trois impôts exigés dans la mère patrie, la gabelle, la taille et la dîme, respectivement prélevés sur le sel, par le roi et par l'Église. En plus, les droits de chasse et de pêche seraient illimités dans leur nouveau coin du monde. « *Ça frappait l'imaginaire*, explique Michel Ganiwet, président de l'Association Perche-Canada, *c'était un contrat d'ascension sociale.* »

Le Perche est cette ancienne province située à l'ouest de Paris, qui fait partie de la Normandie. Constaillée de petites agglomérations de quelques milliers d'habitants, cette contrée rurale est en train de se désertifier et peine à attirer d'autres coeurs battants que ceux des sangliers, dont il y a eu chasse record cette année.

Sébastien vit dans un HLM à Mortagne-au-Perche, à côté de Tourouvre, juste en face d'un Resto du cœur. « *Y a trois siècles, je sais pas si je serais parti. Mais maintenant, je m'installerais volontiers là-bas, au Canada. La vie est difficile ici. Les fins de mois, je n'y arrive pas.* »

« *Moi, jamais je ne serais partie*, lance Catherine Guimond, directrice de la médiathèque de l'endroit. *J'ai besoin d'un passé qui n'ait pas de début, besoin de sentir les temps immémoriaux, vous comprenez ? Chez vous, le passé est limité, à tout le moins celui des Européens qui s'y sont installés. Il ne remonte qu'à trois ou quatre siècles.* »

Catherine a un lointain cousin québécois, Pierre Guimond. Depuis cinq ans, les deux cultivent avec affection leurs liens transatlantiques. Pierre, un fonctionnaire du gouvernement canadien, s'est rendu à Champs, le bourg natal de son ancêtre, Louis Guimont, qui mit le cap sur la Nouvelle-France en 1647. « *Quand j'ai vu les fonts baptismaux où a été baptisé Louis, j'ai soudain pris conscience que nos petites histoires se mêlaient à la grande Histoire.* »

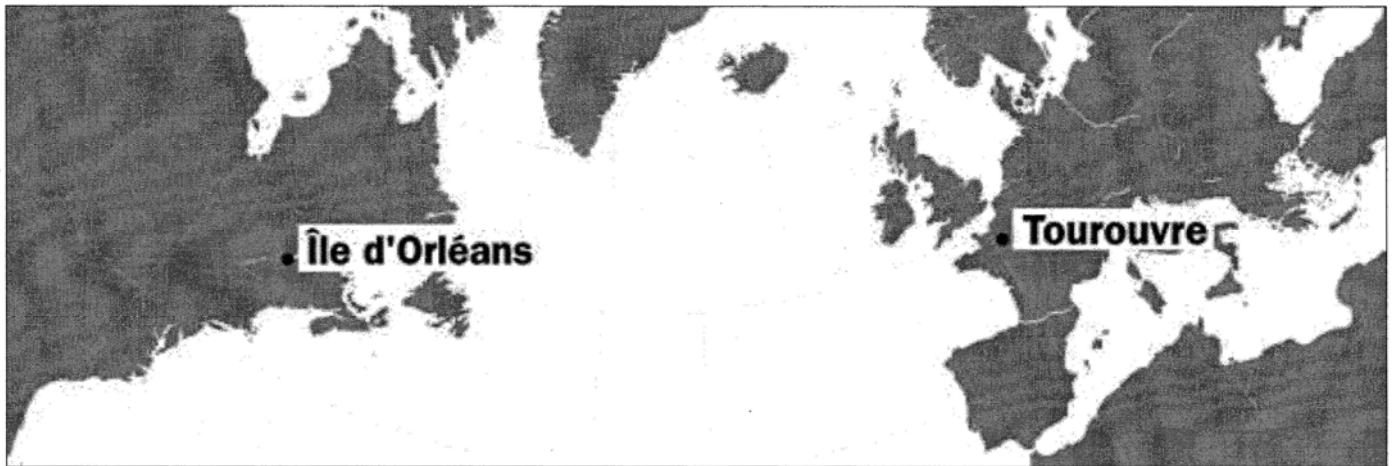
Catherine, elle, a été reçue comme une fille de la famille dans le « *rang des Guimond* » à Cap-Saint-Ignace, près de Montmagny. « *La ferveur des Québécois pour leurs racines françaises m'a émue et fascinée.* »

La route de la Nouvelle-France

Pierre a été élevé à Beauport, en aval de Québec, sur ces bords du Saint-Laurent où se sont installés les premiers Percherons. Il connaît bien la route dite « de la Nouvelle-France », l'avenue Royale, qui relie le Vieux-Québec à la Côte-de-Beaupré en passant par Beauport.

Il s'arrête parfois devant le monument dédié à Louis Guimont, à l'ombre des clochers de Sainte-Anne-de-Beaupré. « *Là, je ressens fortement l'histoire. Et je suis reconnaissant envers cet homme à qui je dois de vivre au Nouveau Monde.* » Pourquoi ? « *Parce que nous avons acquis un degré de développement équivalent à celui de la France en ayant échappé aux psychodrames à travers lesquels elle est passée.* » Il pèse ses mots : « *Je crois que la vie est plus facile aujourd'hui de notre côté de l'Atlantique.* »

Il faut voir, par un matin d'automne, la brume se lever sur cette route de la Nouvelle-France, l'une des plus vieilles artères en Amérique du Nord. On y avance en retenant son souffle, dans le cri des oies blanches et l'odeur du fleuve qui court sous le Cap-Tourmente et le long de l'île d'Orléans.



Les mânes de Louis Guimont, Pierre Gagnon, Robert Drouin et Julien Mercier se promènent entre les vieux caveaux à légumes, les croix de chemin et les maisons ancestrales.

On entend accoucher les parturientes, éclater les pots de chambre sous le gel, hennir les chevaux de trait, les fameux percherons qu'ils ont emmenés de France, piocher les faux et les herses, se chamailler les enfants, prier, prier, chanter à pleines chapelles que Dieu protège la Nouvelle France. On tient l'histoire entre nos doigts.

Céline Dion, c'est tout

Retour au Perche. Sur la terrasse de l'hôtel Genty Home, à Mortagne, deux jeunes hommes, un Dulude et un Marquis, sont attablés. L'émigration percheronne au Canada? Connaissent pas. Savent-ils qu'ils portent des patronymes courants au Québec? Non. Savent-ils d'où ils tiennent leur origine? Non.

Didier, la trentaine, à la même terrasse, ne ressent aucune émotion particulière à vivre au cœur de cette histoire transatlantique. « *Le Québec? Je connais Céline Dion, c'est tout.* » Pas plus que la serveuse. « *Les Québécois sont sympas* », fait-elle simplement. Devant mon boudin noir et ma déception, à vrai dire, je lève mon verre aux ancêtres. « *À vous!* »

« *Les jeunes Tourouvrais ne s'intéressent pas à cette mémoire* », déplore Béatrice Leys Blin, bénévole à l'église de Tourouvre, où des vitraux incarnent le départ du premier Mercier vers la Nouvelle-France. Oui, mais la jeunesse des générations précédentes s'y intéressait-elle davantage? Ne faut-il pas avoir vieilli un peu et sentir que le temps se rétrécit pour se soucier de ce qui nous a précédés?

N'empêche. Les Québécois continuent de venir, nombreux, dans ce coin de la France pour voir s'ils y sont. À Tourouvre, 20 % des 8000 personnes qui visitent annuellement le Musée de l'émigration française au Canada proviennent du Québec. Michel Ganivet garde le souvenir ému de sœur Drouin qui, apercevant la maison de son ancêtre, Robert Drouin, à Pin-la-Garenne, fond en larmes.

D'où viennent ces larmes? De quel abîme du temps? « *D'un seul coup, vous découvrez trois siècles de votre histoire*, répond-il, *votre être s'épaissit soudain de trois cents ans.* » « *Le sentiment d'un continuum vous étreint, comme si l'éternité vous rattrapait. Vous venez de quelque part* », dit Pierre Guimond. Cela peut faire des larmes.

Les vieilles provinces de France



Comme la Normandie se fêtait le 29 septembre, nous avons penser reproduire un petit guide paru en 1983 sur les ancêtres québécois provenant des différentes provinces de la France de l'époque. À tout seigneur, tout honneur. Nous commençons ce mois-ci par la Normandie et la Perche.

La Rédaction

NORMANDIE

ADAM (Guillaume) — 1701
ADAM (Pierre) — 1744
ALAIN (Simon) — 1670
ALBERT (Toussaint) — 1742
ALEXANDRE (François) — 1755
ALEXANDRE (Jacques) — 1763
ALLARD (François) — 1667

Thomas

ANCTIL (Jean) — 1738
ANDRÉ (Michel) — 1663
ARMAND (Laurent) — 1663
ASSELIN (David) — 1660
ASSELIN (Jacques) — 1660
AUBERT (Claude) — 1645 *Aubé*
AUBERT (Jacques) — 1665
AUBUCHON (Jean) — 1655
AUBUCHON (Jacques) — 1643
AUDET (Louis) — 1712
BACON (Gilles) — 1646
BANVILLE (Jacques) — 1747
BARABÉ (Nicolas) — 1666
BARBEAU (René) — 1751
BARDET (Nicolas) — 1719
BARETTE (Guillaume) — 1662
BARETTE (Jean) — 1661
BARRE (Jacques) — 1688
BAUDRY (Jacques) — 1745
BAZIN (Pierre) — 1670
BEAUMONT (Jacques) — 1747
BÉGIN (Louis) — 1655
BÉLAND (Jean) — 1743
BÉLANGER (François) — 1636
BÉLANGER (Nicolas) — 1658
BERNARD (Gilles) — 1746
BERTHIAUME (Jacques) — 1667
BERTRAND (Paul) — 1683
BÉRUBÉ (Damien) — 1671
BÉTOURNE (Charles) — 1763
BIGUE (Étienne) — 1691
BISSON (Michel) — 1752
BISSOT (François) — 1647

Loiseau

BLEAU (Alexis) — 1712
BLEAU (François) — 1665
BLEAU (Jean) — 1676
BLEAU (Laurent) — 1721
BLIER (Jean) — 1753
BOIVIN (Pierre) — 1664
BONHOMME (Nicolas) — 1640

Beaupré

BOSSE (Jean) — 1762
BOUCHER (François) — 1664
BOUFFARD (Jacques) — 1666
BOURDON (Jacques) — 1666
BOURDON (Jean) — 1634
BOURGEOIS (Thomas) — ?
BOURRET (Gilles) — 1666
BOUTHILLETTE (Pierre) — 1699
BOUVIER (Pierre) — 1667
BOYER (Yves) — 1760

BRASSARD (Antoine) — 1637
BRETON (François) — 1668
BRETON (Jacques) — 1731
BRETON (Jean-Charles) — 1750
BRIÈRE (Denis) — 1658
BRIÈRE (Jean) — 1671
BRIÈRE (Simon) — 1712
BRUNELLE (Jacques) — 1677
BRUNET (Michel-Mathieu) — 1657
BRUNET (Pierre) — 1666
BUISSON (Michel-Pierre) — 1700
CADIEUX (Charles) — 1654

Courville

CANUEL (Louis) — 1741
CARPENTIER (Claude) — 1671
CAUCHOIS (Jacques) — 1683

Duclos

CAUCHON (Jean) — 1660

Lamothe

CAVELIER (Guillaume) — 1692
CAVELIER (Jacques) — 1727
CAVELIER (Jean) — 1756
CAVELIER (Robert) — 1654 *Rivet*
CASAULT (Jean-Baptiste) — 1797
CASAULT (Louis) — 1759
CELLES-DUCLOS (Gabriel) — 1645

Decelles Duclos

CHAPAIS (Jean) — 1744
CHAPDELAINE (André) — 1688
CHARPENTIER (Jean) — 1661
CHARTRAND (Thomas) — 1669
CHAUVIN (Jean) — 1696
CHEVALIER (Jacques) — 1678
Beauchesne
CHEVALIER (Joseph) — 1670
CHEVRETTE (Étienne) — 1753
CHRÉTIEN (Charles-François) — 1765

CLEMENT (Jacques) — 1736
COCHON (Jean) — 1635
COLLARD (François) — 1756
COLLARD (Joseph) — 1757
COLIN (Jacques) — 1771
COLIN (Pierre) — 1747
CONSTANTIN (Vincent) — 1754
CORBIN (Guillaume) — 1750
CORBIN (Louis) — 1750
CÔTE (Abraham) — 1680

COUILLARD (Guillaume) — 1621
COULOMBE (Louis) — 1670
COURTOIS (Charles) — 1670
COURTOIS (Jacques) — 1761
COUTURE (Guillaume) — 1640
COUTURIER (Jacques) — 1672
CROTEAU (Jean) — 1757
CROTEAU (Vincent) — 1669
DAIGNAULT (Michel) — 1688

Douville

DAMIEN (Antoine) — 1639
DANIEL (Charles) — 1624
D'ANJOU (Jacques) — 1740
DAUDELIN (Nicolas) — 1665
DAVID (Charles) — 1671
DAVID (Claude) — 1649
DAVID (Guillaume) — 1656
DAVID (Jacques) — 1662
DEHORNAY (Jacques) — 1702

Duvernay

DELAMARE (Louis) — 1659

Lamarre

DELAVOYE (René) — 1654 *Lavoie*
DELISLE (François) — 1759
DELISLE (Jacques) — 1760
DELISLE (Louis) — 1669
DENAULT (Jacques) — 1740
DENYS (Jacques) — 1689

Saint-Denis

DERY (Guillaume-François) — 1756
DESCHAMPS (André) — 1740
DESCHAMPS (Jacques) — 1764
DESCHAMPS (Jean-Baptiste-Frs) — 1671
DESCHAMPS (Louis) — 1770
DESCHAMPS (Pierre-Roger) — 1741

DESGAGNÉS (Jacques) — 1685
 DESJARDINS (Pierre) — 1723
 DESMARAIS (Charles) — 1680
 DESMARAIS (Jean-François) — 1656
 DESMOULINS (Michel) — 1729
 DETRÉPAGNY (Romain) — 1656
Trépanier
 DIEL (Charles) — 1676 *Yelle*
 DION (Nicolas) — 1758
 DIZY (Pierre) — 1659 *Montplaisir*
 DOLBEC (François) — 1675
 DUBREUIL (Jean) — 1682
 DUBUC (Jean) — 1688
 DUBUISSON (Pierre) — 1749
 DUCLOS (François) — 1665
 DUFOUR (Gabriel-Robert) — 1694
 DUFOUR (Jean-Baptiste) — 1738
 DUFRESNE (Luc) — 1729
 DUFRESNE (Michel) — 1743
 DUFRESNE (Nicolas) — 1689
 DUFRESNE (Philippe) — 1751
 DUHAIME (Jean) — 1667
 DUHAMEL (Thomas) — 1698
Hamelin
 DUMAIS (André) — 1654
Demers Lemaire
 DUMAIS (Étienne) — 1648
Demers
 DUMAIS (Jean) — 1654 *Demers*
 DUMESNIL (Jacques) — 1668
Picard
 DUMESNIL (Richard) — 1666
 DUMONT (Julien) — 1667
 DUMONT (Pierre) — 1721
 DUMOUCHEL (Bernard) — 1673
 DUPONT (Guillaume) — 1693
Leblond
 DUPONT (Jacques) — 1748
 DUESNE (Ange) — 1752
 DURAND (Antoine) — 1760
 DUVAL (Jean) — 1678
 DUVAL (Marin) — 1659
 DUVAL (Nicolas) — 1737
 DUVAL (Pierre) — ?
 ERICHER (Jacques) — 1698
Richer
 ÉTHIER (Georges) — 1699 *Hétu*
 ÉTIENNE (Guillaume) — 1657
 FAFARD (Bertrand) — 1637
 FAFARD (François) — 1656
 FAUBERT (Philippe) — 1649
 FAUBERT (Robert) — 1651
 FAUCHON (Alexis) — 1762
 FAUTEUX (Pierre) — 1679
 FERNET (Michel) — 1684 *Frenette*
 FISET (François-Abraham) — 1664
 FLEURY (François) — 1762
 FONTAINE (Louis) — 1656
 FORGET (Nicolas) — 1652 *Dépatis*
 FORTIER (Louis) — 1679
 FORTIER (Noël) — 1667
 FORTIN (Louis) — 1672
 FORTIN (Pierre-Nicolas) — 1737
 FOURNEL (Jacques) — 1671
 FOURNIER (Guillaume) — 1651
 FRANCOEUR (François) — 1689
 GARAND (Pierre) — 1669
 GARNIER (Charles) — 1661
Grenier
 GAUTHIER (François) — 1671
 GAUTHIER (Germain) — 1665
Saint-Germain
 GAUTHIER (Jacques) — 1672
 GAUTHIER (Jean) — 1741
 GAUTHIER (Jean-François) — 1752
 GERMAIN (Robert) — 1669 *Belisle*
 GERVAIS (Marin) — 1672
 GILBERT (Charles) — 1724
 GIRARD (Guillaume) — 1748
 GIRARD (Joachim) — 1660
 GIRARD (Pierre-Jacques) — 1680
 GIRARD (Pierre-Jacques) — 1690
 GLORIA (Charles) — 1698
 GLORIA (Jean) — 1692
 GODBOUT (Gilles) — ?
 GODBOUT (Nicolas) — 1655
 GODIN (Charles) — 1656
 GOSSELIN (Gabriel) — 1652
 GRENIER (Joseph) — 1742
 GROULX (Jean) — 1665
 GUAY (Jean) — 1670
 GUAY (Jean-Jacques) — 1742
 GUÉRARD (Martin) — 1667
 GUÉRET (Jacques) — 1694
Dumont
 GUÉRIN (Bertrand) — 1739
 GUÉRIN (Guillaume) — 1704
 GUÉROULT (Jacques) — 1751
Groulx
 GUEVREMONT (Jean) — 1697
 GUILLLOT (François) — 1763
 HAMEL (Charles) — 1656
 HAMEL (François) — ?
 HAMEL (Jean) — 1656
 HAMELIN (Jean-François) — 1734
 HARBOUR (Michel) — 1671
 HARRY (Jacques) — 1670
 HARDY (Jean) — 1669
 HARNOIS (Isaac) — 1661
 HÉBERT (Antoine) — 1701
 HÉBERT (Augustin) — 1642 *Robert*
 HÉBERT (François) — ap. 1644
 HÉBERT (Thomas) — 1679
 HÉON (Charles) — 1726
 HÉROUX (Guillaume) — 1707
 HÉROUX (Jean) — 1674
 HERTEL (Jacques) — 1641
Cournoyer
 HÉTU (Georges) — 1685
 HUBERT (François) — 1683
 HUBOU (Mathieu) — 1649
Deslongchamps
 HUS (Paul) — 1663 *Paul-Hus*
Paul Beauchemin Millet
Latraverse Pelletier
 HUOT (Michel-Paul) — 1651
 ISABELLE (Adrien) — 1669 *Pauzé*
 ISABELLE (Michel) — 1673
 JAMME (Pierre) — 1689 *Carrier*
 JEAN (Gilles) — 1674
 JEANNES (Robert) — 1665 *Sauvé*
 JOANNETTE (Jean) — 1670
 JOLIN (Thomas) — 1711
 JOLY (Nicolas) — 1681
 JOLY (Nicolas) — 1753
 JOURDAIN (Claude) — ?
 JOURDAIN (François) — 1712
Toussaint
 JULIEN (Jacques) — 1675
 LABELLE (Guillaume) — 1671
 LABERGE (Robert) — 1659
 LABRECQUE (Jean) — 1657
 LABRECQUE (Pierre) — 1658
 LACROIX (Guillaume) — 1758
 LACROIX (Louis) — 1754
 LAFORGE (André) — 1761
 LAISNE (François) — 1764
 LAISNE (Michel) — 1756
 LALLEMAND (François) — 1719
 LALONDE (Jean) — 1665
 LAMARRE (Pierre) — 1761
 LAMBERT (Pierre) — 1670
 LAMOUREUX (Louis) — 1664
 LAMY (Isaac) — 1663
 LAMY (Normand) — 1680
 LANCTÔT (Jean) — 1645
 LANGELIER (Sébastien) — 1665
 LANGLOIS (Jacques) — 1680
 LANGLOIS (Jean-Baptiste) — 1668
 LANGLOIS (Nicolas) — 1671
 LANGLOIS (Noël) — 1634
Traversy
 LANGLOIS (Rolin) — 1664
 LARCHEVÊQUE (Claude) — 1645
 LARUE (Guillaume) — 1662
 LARUE (Jacques) — 1660 *Lareau*
 LATOUCHE (Roger) — 1680
 LAUZON (Gilles) — 1653
 LAVALLEE (Pierre) — 1665 *Vallée*
 LAVIGNE (René) — 1750
 LEBEL (Nicolas) — 1657
 LEBER (François) — 1662
 LEBER (Jacques) — 1657
 LEBLANC (Georges) — 1746
 LEBLANC (Jacques) — 1666
 LEBLANC (Jean) — 1643
 LEBLOND (Nicolas) — 1661
 LEBOEUF (Jean) — 1762
 LEBOEUF (Pierre) — 1677
 LECLERC (Denis) — 1667
 LECLERC (Guillaume) — 1676
 LECLERC (Jean) — 1657
 LECLERC (Nicolas) — 1740
 LECLERC (Robert) — 1680
 LECOMPTÉ (Jacques) — 1753
 LECOMPTÉ (Samuel) — 1695
 LECOURS (Michel) — 1667
 LEDUC (Antoine-Pierre) — 1682
 LEDUC (Pierre) — 1691
 LEFEBVRE (Édouard) — 1700
 LEFEBVRE (François) — 1743
 LEFEBVRE (Jean) — 1675
 LEFEBVRE (Louis) — 1663
 LEFEBVRE (Louis) — 1700
 LEFEBVRE (Pierre) — 1656
 LEFEBVRE (Pierre) — 1670
 LEFEBVRE (Pierre) — 1674
 LEFEBVRE (Pierre) — 1756
 LEFEBVRE (Robert) — 1667
 LEFEBVRE (Thomas) — 1669
 LEFRANÇOIS (Charles) — 1650
 LEGARDEUR (Charles) — 1648
Beauvais
 LEGARDEUR (René) — 1599
Courtemanche
 LEGRAND (Gabriel) — 1758
 LEGRAND (Louis) — 1761
 LEGUERRIER (Guillaume) — 1748
 LEHOUX (Michel) — 1752
 LEHOUX (Nicolas) — 1699
 LELIÈVRE (Guillaume) — ?
 LELIÈVRE (Pierre) — 1751
 LELIÈVRE (Roger) — 1752
 LEMEILLEUR (Jacques) — 1677
Meilleur
 LEMERCIER (François) — 1743
 LEMIEUX (Gabriel) — 1647
 LEMIEUX (Pierre) — 1647
 LEMIRE (Gilles) — 1753
 LEMIRE (Isaac) — 1686
 LEMIRE (Jean) — 1653
 LEMOYNE (Charles) — 1654
 LEMOYNE (Charles) — 1688
 LEMOYNE (Jacques) — 1658
 LEMOYNE (Jean) — 1662
 LEMOYNE (Michel) — 1748
 LEMOYNE (Pierre) — 1673
 LENEUF (Jacques) — 1636
 LEPAGE (Barthélemi) — 1696
 LEPAGE (Blaise) — 1718
 LEPROHON (Jean-Philippe) — 1759
 LEROUX (André) — 1671
 LEROUX (Louis) — 1704
 LEROUX (Pierre) — 1743
 LEROY (Nicolas) — 1660
 LEROY (Simon) — 1658
 LESAGE (Jean-Baptiste) — 1685
 LESIEUR (Charles) — 1670
Desaulniers
 LESSARD (Étienne) — 1645
 LETELLIER (Étienne) — 1661
Tellier
 LETELLIER (Nicolas) — 1758
 .ETELLIER (Nicolas) — ?
 .ETENDRE (Pierre) — 1699
 EVASSEUR (Jean) — 1651
 I ÈVEILLÉ (Étienne) — 1671
 LÈVESQUE (Jacques) — 1748
 LÈVESQUE (Nicolas-Chs-Ls) — 1760
 LÈVESQUE (Robert) — 1671
 LIZOT (Guillaume) — 1670
 LOISELLE (Louis) — 1648
 LOISELLE (Louis) — 1696
 LUCAS (Jacques) — 1742
 LUCAS (Jacques) — 1653
 LUCAS (Pierre) — 1746
 LUCAS (Toussaint) — 1669
 MAGNAN (Pierre) — 1627
 MAILLET (Denis) — 1695
 MALENFANT (Étienne) — 1766
 MALENFANT (Guillaume) — 1749
 MALENFANT (Guillaume) — 1766
 MALLET (Denis) — 1688 *Millet(te)*
 MARC (Louis) — 1794
 MARCOT (Jacques) — ap. 1667
Marcotte
 MARCOT (Nicolas) — ap. 1667
Marcotte
 MARCOUX (Jean) — 1754
 MARIER (Jean) — 1747
 MARION (Georges) — 1693
 MARSOLET (Nicolas) — 1637
 MARTEL (Étienne-Joseph) — 1695
 MARTEL (Jacques) — 1738
 MARTEL (Pierre) — 1665
 MARTIN (Gabriel-Antoine) — 1722
 MARTIN (Jean) — 1753
 MARTIN (Pierre) — ap. 1642
 MARTIN (Pierre) — 1670
 MASSE (François) — 1745
 MATTE (Nicolas) — 1636
 MAUPAS (Nicolas) — 1698
Saint-Hilaire
 MERCIER (Pierre) — 1669
 MERCIER (Pierre) — 1679
 MESSIER (Jacques) — ?
 MESSIER (Jacques) — 1685
 MESSIER (Michel) — 1653
 MÉTAYER (Marin) — 1749
 MÉTAYER (Pierre) — 1766
 MÉTHOT (Abraham) — 1673
 MÉTIVIER (Louis) — 1748 *Métayer*
 MICHEL (Jacques) — 1666
 MOISAN (Pierre) — 1673
 MOREL (Étienne) — 1670
 MOREL (Jacques) — 1717
 MORIN (Jacques) — 1704
 MORIN (Jacques) — 1760
 MORIN (Pierre) — 1660
 NEVEU (Adrien) — 1679
 NEVEU (Thomas) — 1693
 NICOLET (Jean) — 1618
 NORMAND (Jean-Baptiste) — 1736
 PAINCHAUD (François) — 1758
 PAQUIN (Nicolas) — 1672
 PARÉ (André) — 1747
 PARENT (Gabriel) — 1754
 PARIS (François) — 1681
 PATENAUDE (Nicolas) — 1651
 PAULET (Antoine) — 1655
 PAYAN (Pierre) — 1687
 PELCHAT (François) — 1760
 PELCHAT (René) — 1752
 PELLERIN (François) — 1752
 PELLETIER (Georges) — 1652
 PÉPIN (Antoine) — 1654 *Lachance*
 PÉPIN (Robert) — 1670
 PETIT (Charles) — 1670
 PETIT (Jean) — ?
 PETIT (Pierre) — 1748
 PICARD (Pierre) — ap. 1669
 PICARD (Pierre) — 1629
 PIGEON (Julien) — 1753
 PILON (Antoine) — 1689
 PINEL (Nicolas) — 1650
 POIRE (Laurent) — 1671 *Poirier*
 POISSON (Martin) — 1669
 POTVIN (Poitevin) (Charles) — 1752
 POTVIN (Poitevin) (François) — 1756
 POULAIN (Claude) — 1636
 POULAIN (François) — 1763
 POULAIN (Pierre) — 1654 *Courval*
 PRÉVOST (Eustache) — 1673
 PRÉVOST (François) — 1766
 PRÉVOST (Jean-Baptiste) — 1678
 PRÉVOST (Pierre) — 1748
 PRÉVOST (Pierre) — 1755

PRÉVOST (Pierre) — 1769
 PRIMEAU (Antoine) — 1650
 PRIMEAU (François) — 1687
 PROTEAU (Étienne) — 1664
 PROULX (Jacques) — 1667
 PRUD'HOMME (Jean) — 1726
 PRUD'HOMME (Jean-Baptiste) — 1737
 QUENNEVILLE (Jean) — 1674
 QUENTIN (Nicolas) — 1660
 QUESNEL (Jacques) — 1760
Duquesnel
 QUESNEL (Olivier) — 1676
Duquesnel
 QUÉVILLON (Adrien) — 1670
 RACINE (Étienne) — 1637
 RAINVILLE (Paul) — 1655
 RANCOUR (Joseph) — 1685
 RANCOUR (Noël) — 1681
 RATELLE (Pierre) — 1669
 RÉGNIER (Claude) — 1760
 RENAUD (Guillaume) — 1665
 RENAUD (Jean) — 1734
 RENAUD (Pierre) — 1761
 REPENTIGNY (Marin) — 1646
 RICHARD (Marin) — 1669 *Lavallée*
 ROBERT (François) — 1751
 ROCHER (François) — 1763
 RODRIGUE (Sébastien) — 1755
 ROGER (Pierre) — 1741
 ROLLAND (Jacques) — 1742
 ROULEAU (Jean) — 1754
 ROULEAU (Pierre) — 1748
 ROUTHIER (Jean) — 1662
 ROY (Guillaume) — 1764
 ROY (Jean) — 1683 *Portelance*
 ROY (Louis) — 1682
 ROY (Nicolas) — 1662
 ROY (Nicolas) — 1663
 ROY (Olivier) — 1668
 ROY (Pierre) — 1757
 ROY (Siméon) — 1668 *Audy*
 SAINT-AUBIN (Adrien) — 1680
Aubin
 SAINT-AUBIN (Charles) — 1766
 SAINT-DENIS (Pierre) — 1646
 SAINT-MICHEL (Basile) — 1763
 SAINT-PIERRE (Pierre) — 1679
 SAMSON (Gabriel) — 1666
 SAMSON (Jacques) — 1666
 SAMSON (Louis) — 1664
 SAUVAGE (Jacques) — 1723
 SÉCHERET (Jean-Baptiste) — ?
Fréchette
 SÉGUIN (Jean) — 1669
 SÉNÉCAL (Adrien) — 1680
 SÉNÉCAL (Jean) — 1672
 SÉNÉCAL (Michel) — 1769
 SÉNÉCHAL (François) — 1680
 SÉNÉCHAL (Julien) — 1754
 SIMON (François) — 1744
 SIMON (Guillaume) — 1740
 SIMON (Thomas) — 1724
 SOREL (Pierre) — 1727
 TAILLEFER (Pierre) — 1699
 TALBOT (Jean-Jacques) — 1698
 TARDIF (Jacques) — 1669
 TASSÉ (Jacques) — 1735
 TESTARD (Charles) — 1666
 TESTARD (François) — 1763
 TESTARD (Jacques) — 1659
Demontigny Louvigny
 TÊTU (Jacques) — 1675
 THERRIEN (Jacques) — 1667
 THIBAUT (Guillaume) — 1655
Lebeau
 THOUIN (Michel) — 1723
 THOUIN (Roch) — 1673
 THOMAS (François) — 1734
Tranchemontagne
 TOUCHETTE (Thomas) — ?
 TOUGAS (Guillaume) — 1695
 VAILLANCOURT (Robert) — 1668
 VALLÉE (Jean) — 1666
 VANASSE (François-Noël) — 1665

VANIER (Guillaume) — 1672
 VARIN (Nicolas) — 1697
 VEILLEUX (Nicolas) — 1658
 VIGER (Jean-Baptiste) — 1687
 VIMONT (Nicolas) — 1763

PERCHE

AUBIN (Michel) — 1670
Champagne Delisle Lafrance
Lambert Lecamus Mignau
Paradis Saint-Onge
Saint-Aubin
 AYOTTE (Thomas) — 1638
 BEAUVAIS (Jacques) — 1653
 BOUCHER (Gaspard) — 1634-35
Niverville Laperrière
 BOUCHER (Marin) — 1634-35
 BOUGIE (François) — 1665
 BOULAY (Robert) — 1657
 CHATEL (Michel) — 1685
 CLOUTIER (Zacharie) — 1634
 CÔTÉ (Jean) — 1635 *Martin*
 CRÊTE (Jean) — 1654
 DODIER (Sébastien) — ?
 DROUIN (Robert) — 1635
 DUBOIS (Pierre) — 1658
 FORTIN (Julien) — 1650
 FOUCHER (François) — 1722
 GADBOIS (Gadouas) (Pierre) — 1636
 GAGNÉ (Louis) — 1643
 GAGNÉ (Pierre) — 1653
Bellavance
 GAGNON (Jean) — 1640
 GAGNON (Mathurin) — 1640
 GAGNON (Pierre) — 1640
 GAGNON (Robert) — 1656 *Guyon*
 GARNIER (François) — 1663
 GAUDET (Nicolas) — ?
 GAUDRY (Jacques) — 1653
 GAUDRY (Nicolas) — 1653
 GAULIN (François) — 1656
 GAULIN (Pierre) — 1664
 GIGUÈRE (Robert) — 1651
Jérémie
 GIROUX (Toussaint) — 1650
 GOGUET (Mathurin) — 1669
Gohier Goyer
 GOULET (Jacques) — 1646
 GUILBAUT (Charles) — 1647
 GUIMONT (Louis) — 1653
 GUYON (Jean) — 1634 *Dion*
Saint-Michel
 HOUDE (Louis) — 1647 *Houle*
 JUCHEREAU (Jean) — 1634
Duchesnay
 LAMBERT (Aubin) — 1670
Aubin Champagne
 LANDRY (Guillaume) — 1659
 LEDUC (Jean) — 1652
Saint-Omer
 LEHOUX (Jean-Jacques) — 1635
 LENORMAND (Gervais) — 1649
Normand
 LENORMAND (Jean) — 1649
Normand
 LEREAU (Simon) — 1652
L'Heureux
 LESSARD (Antoine) — 1666
 LETARTE (René) — 1652
 L'HEUREUX (?) — 1650
 LOIGNON (Pierre) — 1652
 LOISEAU (Lozeau) (Jacques) — 1661
 MAHEU (Jacques) — 1639
 MAHEU (Pierre) — 1659
 MAHEU (René) — ap. 1648
 MAHEU (Zacharie) — 1628
 MALENFANT (Jean) — ?
 MAUGER (?) — av. 1640
 MERCIER (Julien) — 1647
 PARADIS (Pierre) — 1653
 PELLETIER (Antoine) — 1641
 PELLETIER (Guillaume) — 1641

PINGUET (Louis-Henri) — 1634
Demontigny
 POISSON (Jean) — 1646
 POULIOT (Charles) — 1650
 PRÉVOST (François) — 1662
Provost
 RIVARD (Nicolas) — 1649 *Lavigne*
Lacoursière Lanouette Préville
 RIVARD (Robert) — 1663 *Loranger*
Bellefeuille Maisonville
 ROUILLARD (Antoine) — 1649
Larivière
 ROULEAU (Charles) — 1662
 ROULEAU (Gabriel) — 1652
 ROUSSIN (Jean-Isaac) — 1650
Sévestre
 ROYER (Jean) — 1663
 TAVERNIER (Éloi) — 1624
 TREMBLAY (Pierre) — 1647
Dutremblay
 TROTTIER (Gilles) — 1646
Belcourt Desaulniers
 TRUDEL (Jean) — 1651
 TURGEON (Charles) — 1662

Nous savons tous que les banques n'existaient pas il y a deux cents ans. Ni la monnaie de papier. Cependant le numéraire ne manquait pas; et, si parfois il paraissait rare, c'est que certains magots se cachaient dans les fonds de garde-robes.

Nous avons découvert un inventaire d'habitant de La Pocatière qui fait montre d'un bas de laine bien garni. Surprise pour nous! Bien sûr, de telles sommes accumulées sont courantes chez des bourgeois, des négociants, des marchands urbains. Mais chez un cultivateur au second rang de La Pocatière, feu Jean-Baptiste Bérubé, c'est plutôt inhabituel. (notaire Augustin Dionne: 5, 6 février 1798, Inventaire de la communauté entre feu Jean Bérubé et feu Marie-Françoise Dubé).

Voici le détail des monnaies recensées trouvées sous l'oreiller de Jean Bérubé:

"En argent monnayé trouvé à la maison:

-244 piastres d'Espagne faisant	1464 livres
-9 piastres françaises	59 livres, 8 sols
-deux pièces d'un écu de 3 livres, faisant	6 livres
-dix pièces de 30 sols, faisant	15 livres
-par autres monnaies	10 livres, 3 sols
-par vingt-deux doubles louis d'or de 2£. et 5£. chaque	
manquant 287 grains	1123 livres, 9 sols
-4 portugaises de 2 louis, portant 29 grains	192 livres
-un quadruple portant 7 grains	90 livres
-2 moïdores, manquant 7 grains	70 livres, 8 sols
-32 guinées de 24 grains	901 livres, 8 sols
-7 demi-guinées de 4 grains	98 livres, 18 sols
-6 demi-louis de 27 grains chaque	153 livres, 18 sols
-1 demi-guinée de 1 grain	13 livres, 15 sols
-2 guinées portant 5 grains	57 livres, 13 sols
-1 demi-louis de 69	25 livres, 12 sols.
faisant un total de	<u>4283 livres, 15 sols</u>
plus les dettes actives (créances)	1656 livres
moins les dettes passives (dettes)	218 livres
faisant en liquidités négociables un total de:	<u>5721 livres, 15 sols</u>

Les monnaies diverses sont toutes comptabilisées ici en livres d'ancien régime, livres françaises, dites livres tournois, appelées aussi "*francs*". Jean Bérubé détient des pièces d'or et d'argent. On trouve des monnaies françaises: le louis d'argent, l'écu blanc, le double louis d'or et le demi-louis; des monnaies anglaises: la guinée, la demi-guinée; des espèces espagnoles, comme la piastre, et portugaises comme le moïdore et le johannes (appelée ici portugaise). La piastre espagnole circulait abondamment dans les colonies américaines et entraînait au Canada par les échanges commerciaux avec les Antilles.

P.H. Hudon

Les 300 ans de la "Grande Paix" qui fut signée en 1701 entre les français et 39 nations amérindiennes.

Une pièce d'or ou d'argent se composait typiquement d'un mélange de 90% en métal précieux et 10% en alliage. Ces monnaies devaient contenir un certain nombre de "grains", poids d'or ou d'argent. Le métal précieux, joint à d'autres métaux moins nobles, comme le cuivre, donnait un alliage constituant les "demi-louis" ou demi-guinées" de valeur variable. Une pièce rognée, ressuée ou usée, à qui il manque des "grains", perdait quelque peu de sa valeur marchande. Il était important que le vendeur, en encaissant sa monnaie, "*veille au grain*", pour obtenir un rendement "*de bon aloi*". Altérer volontairement une pièce de monnaie était un crime puni sévèrement. Le ratio de l'or par rapport à l'argent se situait à plus ou moins 1 pour 15.

On notera que Bérubé possède dix pièces de "*trente sous*" d'où vient cette vieille expression populaire encore utilisée: "*Changer quatre trente-sous pour une piastre*".

Une piastre espagnole valait alors six livres françaises ou cent vingt sous; une livre française valait vingt sous (sols). Un louis d'or et une portugaise valaient vingt-quatre livres. La guinée était cotée légèrement au-dessus de vingt-huit livres françaises.

Le réflexe normal de toute personne qui utilise la monnaie est de conserver par devers soi la monnaie de qualité et de se débarrasser des vieilles pièces. "*Seules les pièces d'une qualité médiocre circulaient dans le pays; celles de qualité supérieure demeuraient enfouies dans les coffres-forts*" (A.B. McCullough). On comprendra que Jean Bérubé a thésaurisé sa meilleure monnaie.

LA FAMILLE DE JEAN BÉRUBÉ:

Jean (Baptiste) Bérubé (1745-1798) avait épousé en premières nocces Marguerite Grondin (1747-av1774) à Rivière-Ouelle le 11 février 1765. Trois enfants étaient nés de ce mariage. Jean Bérubé avait ensuite épousé Françoise Dubé (1748-1783) le 7 février 1774, de qui sont nés six autres enfants. Deux seulement de ses neuf enfants étaient mariés lors du décès du père le 27 janvier 1798. Le veuf Jean Bérubé, laboureur, n'avait que 53 ans. Françoise Dubé, "*36 ans, était décédée le 29 juin 1783, munie seulement du sacrement d'Extrême-Onction, ne pouvant lui donner le Saint-Viatique, vu son vomissement*" (Registre de La Pocatière).

Enfants (selon Les Bérubé, tome 1, page 101):

Jean-Baptiste Bérubé et Marguerite Grondin:

- Angélique Bérubé épouse Louis Dumais à La Pocatière le 5-10-1789
- Victoire Bérubé épouse Étienne Leclerc à La Pocatière le 25-10-1790
- Marie-Louise Bérubé épouse Raphaël Saint-Pierre à La Pocatière le 16-8-1798.

Jean-Baptiste Bérubé et Françoise Dubé:

- Anastasie Bérubé épouse Maurice Bossé à La Pocatière le 9-10-1797
- Florence Bérubé épouse Jean-Benoît Leclerc à La Pocatière le 11-6-1798.
- Françoise Bérubé épouse François Bossé à La Pocatière le 20-1-1800.
- Henri Bérubé épouse Charlotte Santier-Comptois à La Pocatière le 19-7-1802.
- André Bérubé épouse Louise-Lucie Dubé à Rivière-Ouelle le 6-4-1804.
- Jean-Baptiste Bérubé épouse Modeste Ouellet à La Pocatière le 28-10-1811.

Jean Bérubé était le fils d'André Bérubé (1711-1793) et de Josephte Vézina (1718-1796). Il avait été officier de milice en 1775 à Rivière-Ouelle. Il réside à La Pocatière, de même que ses frères Raphaël Bérubé (1749-1804) et Henri-Théodore Bérubé (1758-). André Bérubé avait été, à son époque, un des "*gros habitants*" de Rivière-Ouelle; et les fils, bien pourvus d'héritages, ont su faire honneur à la prospérité du paternel.

P.H. Hudon #1037

L'INVENTAIRE DE JEAN BÉRUBÉ;

C'est "à la requête de Henri Bérubé, oncle paternel des six héritiers mineurs, qu'on fait dresser l'inventaire des biens meubles, immeubles, dettes, argent monnayé de la communauté. Catherine Dubé, depuis longtemps ménagère dans la maison, les exhibe devant les arbitres estimateurs".

On découvre une quantité respectable de "peaux" diverses, "des souliers de mouton, trois paires de souliers tannés et soixante-huit plumats (sic)", comme si Jean Bérubé s'adonnait à la tannerie ou à la cordonnerie. Le cheptel est bien garni; deux chevaux et une jument, six vaches et deux taureaux, une paire de bœufs, cochons, moutons, dindes et poules. Au fenil, on inventorie huit cents gerbes de blé, deux cents d'avoine. "Trois mules de rousse se trouvent à la grève". Tout ce patrimoine sera partagé entre les six héritiers mineurs, "chacun pour 1/6ème".

Comparons ce patrimoine à d'autres inventaires de la même époque à La Pocatière: Le curé Charles Chauveau décède à La Pocatière le 2 décembre 1794 (Louis Cazes: 29-12-1794). Ce dernier aimait s'entourer de meubles chics et d'ustensiles d'argenterie. On trouve quelques pièces de monnaies accumulées chez lui: "Deux portugaises sur lesquelles il manque quatre grains sur chaque, il reste donc quatre-vingt-quatorze francs, quatre sols; une portugaise manquant cinq grains, restant quarante-six francs, dix-sept sols; une guinée de poids, valant vingt-huit francs; en argent blanc, huit piastres d'Espagne, quarante-huit francs..." Guillaume Point, un navigateur, "conducteur dans les Postes du Nord", possède peu de biens; il a même des dettes (Louis Cazes: 8-8-1794 et 1-10-1794).

Ces inventaires sont riches d'informations diverses. Ainsi, on peut savoir que Jean Bérubé devait au docteur Piuze de Rivière-Ouelle "pour médicaments, 46 livres, 4 sols; à Jean Brillant et Françoise Bérubé, pour salaires 24 livres, 4 sols; au sieur Besançon de Rivière-Ouelle pour le passage du bac, 3 livres; à François Ouellet dit Ménage, pour le reste du prix d'un rouette (sic), 3 livres; au notaire Dionne pour argent prêté, 19 livres; à la Fabrique pour l'enterrement du défunt, 58 livres; à Zacharie Ouellet pour une sommation portée à Marie-Louise Bérubé, fille, de se transporter à l'inventaire pour réclamer ses droits dans la communauté, 1-1/2 livres".

On apprend aussi "qu'il a été laissé par le tuteur, le subrogé-tuteur, les héritiers majeurs, et de l'avis des parents, pour nourrir les **enfants** à la maison pendant quatre mois, savoir: 24 minots de blé froment; 1 minot de pois cuisants; 100 livres de lard; 62 livres de beurre salé; 1/2 minot de sel. A été laissé pour remplir le contrat de vente de **Marie-Louise Bérubé**: un rouet à filer, un lit de plume, un traversin, une couchette, deux oreillers, une courte-pointe de laine du pays, une vache à lait choisie, quatre moutons".

Ces détails nous permettent de saisir sur le vif un épisode de la vie de cette famille. Comme une photo instantanée. Les obligations aux créanciers; les nécessités de la vie courante; les dotations de mariage à prévoir; les biens meublants; les occupations des intéressés, etc. L'inventaire de Jean Bérubé est un de nos documents de famille très intéressants.

RÉFÉRENCES:

-Notaire Augustin Dionne, 11-4-1774: Inventaire de feu Marguerite Grondin; 5, 6 février, 1798: Inventaire de feu Jean Bérubé.

-**Les Bérubé**, tome 1, page 101, no 30.

-A.B. McCullough, **La monnaie et le change au Canada : des premiers temps jusqu'à 1900**, Ottawa, Environnement Canada-Parcs, 1987, 315 pages.

P.H. Hudon #1037



Histoires d'Halloween (3 pour 1)

Landru, le Barbe-bleu de Gambais

Henri Désiré Landru, né le 12 avril 1869 à Paris, est l'un des tueurs en série français les plus célèbres. Son procès et ses crimes ont passionné la France de l'après-guerre (la grande), ont confirmé l'efficacité des célèbres brigades du Tigre, et particulièrement du tout jeune inspecteur Jules Belin à qui il n'a fallu qu'une semaine d'enquête pour arrêter le meurtrier. Landru, un escroc de la belle époque qui devient prédateur de femmes durant la grande guerre et accède à la célébrité populaire grâce à son procès dans les années 20.



Landru durant son procès - novembre 1921 © wikimedia commons

Le dépouilleur de ces dames : Henri Désiré Landru

Henri Désiré Landru a été surnommé par la presse « *le Barbe-bleu de Gambais* » lors de son procès. Le terme de Barbe-bleu fait référence à un conte de Charles Perrault dont le personnage principal, un homme laid doté d'une barbe bleue, a pour fâcheuse habitude d'assassiner ses épouses.

Ce qui représente assez bien le mode opératoire de Landru : charmer des dames, leur faire miroiter un mariage, pour mieux les assassiner et voler leurs biens, enfin.

Pendant la guerre, beaucoup de femmes se retrouvent seules et doivent devenir financièrement autonomes. Landru, lui, a pu échapper à la conscription du fait de son âge (45 ans en 1914), ce qui lui livre un terrain de choix : Paris vide de toute concurrence masculine à l'exception des très jeunes hommes ou des vieillards, ainsi qu'un large nombre de proies de choix.

Landru avait commencé sa carrière d'escroc en hameçonnant des investisseurs potentiels à l'aide de petites annonces pour financer la production d'un vélo à moteur (dont il était l'inventeur) mais disparaissait vite avec l'argent grâce à l'usage qu'il faisait de noms d'emprunt.

Cette technique se révélera tellement efficace qu'il l'utilisera ensuite pour dépouilleur des braves femmes d'un certain âge, au physique peu avantageux mais aux revenus confortables dont Landru pourra largement profiter... après les avoir assassinées.

Après avoir ferré une dame à l'aide d'une petite annonce de genre :

“ Monsieur sérieux, ayant petit capital, désire épouser veuve ou femme incomprise, entre 35 et 45 ans, bien sous tous rapports, situation en rapport.”

Landru vérifiait qu'elle corresponde bien à ses critères : disposant de fonds suffisants et facilement isolable, l'attirait hors de Paris dans sa villa de Gambais dans les Yvelines pour l'y étrangler dans son sommeil et s'approprier ainsi librement tous ses biens.

Le Barbe-bleu de Gambais va sévir en toute tranquillité ainsi pendant plus de 5 ans. Cette totale impunité s'explique par l'usage de fausses identités et du contexte de la grande guerre.

Les fausses identités lui permettent à la fois d'échapper à une autre condamnation qui lui assurerait le bagne, étant donné ses nombreuses inculpations pour escroque-



rie dans le passé. Mais aussi à dissimuler le fait qu'il était en réalité marié, à **Marie-Catherine Remy**, avec qui il avait 4 enfants. Landru mettait un point d'honneur à fournir à sa famille les moyens de vivre dans un certain standing.

Le contexte de la Première Guerre mondiale occupait fort la police sur des affaires de contre-espionnage au détriment de ce qui était considéré comme des cas de disparitions de femmes d'un certain âge qui étaient sûrement quelque part à mener joyeuse vie avec un amant quelconque.

Jusqu'à ce qu'un jeune inspecteur des **brigades du Tigre** s'empare de l'affaire et fasse tomber Landru, en 1919.

Le sauveur de ces dames : Jules Belin

Jules Belin est un inspecteur à la première brigade mobile (du Tigre), police d'élite créée par **Georges Clémenceau** pour répondre à l'évolution exponentielle du crime en bande que connaît la France au début du XX^e siècle. Pour ce faire, Clémenceau dote cette nouvelle police de moyens considérables pour l'époque : téléphonie et automobiles.

L'enquête débute le 6 avril 1919 à 8 heures du matin, lorsque Belin interroge **Mlle Lacoste**, femme de chambre et sœur d'une des deux femmes disparues, dont Belin est le premier à penser que les disparitions sont connectées : Mme Buisson, disparue en 1917.

La femme de chambre avait alerté la police à l'époque mais sans grands résultats. Belin impressionne en prenant note du témoignage complet de Mlle Lacoste qui serait en mesure d'identifier l'homme que fréquentait sa sœur avant sa disparition. Mais surtout en lui laissant une carte avec son numéro de téléphone, luxe peu commun en 1919.

Par un coup du hasard, Mlle Lacoste croise l'homme en question dans un grand magasin de la rue de Rivoli, quelques jours à peine après avoir témoigné auprès de l'inspecteur Belin. L'homme, accompagné d'une dame, ayant remarqué Mlle Lacoste, détale rapidement et s'enfuit en grimpant dans un bus.

Mlle Lacoste appelle l'inspecteur Belin au numéro laissé sur sa carte. Belin fait rouvrir le grand magasin qui a fermé ses portes pour la nuit, et y récolte les informations que Landru y a laissé pour se faire livrer un important service de vaisselle, au nom de **Lucien Guillet**.

Belin se rend illico à l'adresse : **76 rue Rochechouart**, dans le 9^e arrondissement de Paris. Mais en arrivant sur place, la concierge informe l'inspecteur que le Monsieur Guillet est parti précipitamment... Belin laisse une carte à la concierge.

La concierge rappelle Belin quelques jours plus tard : Guillet est revenu. Mais étant donné qu'il est tard, Belin doit attendre le matin pour procéder à l'arrestation car il est interdit d'arrêter des gens pendant la nuit en France.

Au matin du 12 avril 1919, après avoir passé la nuit sur le paillason de Guillet, Belin procède à son arrestation. Mais Lucien Guillet n'est pas seul. **Fernande Segret**, maîtresse de ce dernier et de 25 ans sa cadette, vit avec lui et fait un malaise à la vue de son bien-aimé arrêté.

Dans l'appartement, Belin trouve des carnets qui seront la pièce maîtresse de l'inculpation lors du procès. C'est grâce à ces carnets que la police pourra déterminer le nombre de **11 victimes : 10 femmes et 1 garçon**, qui sont classés dans une même colonne en regard de dates et heures qui correspondent aux dates et heures des meurtres. Y sont également consignées toutes les dépenses de Landru : de multiples achats de scies à métaux et des billets de train pour Gambais au départ de Paris : aller-retour pour lui et aller simple pour les dames.

Belin se rend à Gambais, dans une villa où il espère trouver 11 cadavres. Il n'en est rien. Seuls les cadavres de trois petits chiens sont retrouvés avec une corde au cou. Ces chiens appartenaient à sa dernière victime : **Marie-Thérèse Marchadier**. Ces cordes, assez spéciales, sont retrouvées un peu partout dans la villa et Belin en vient à former l'hypothèse que Landru étranglait ses victimes dans leur sommeil, au vu des heures nocturnes indiquées dans les carnets.

Autre élément inquiétant : des cendres pleines de débris humains (morceaux de dent, de petits os) sont retrou-



vées dans la cuisinière qui, étant de petite taille, ne laisse pas penser qu'on puisse y brûler un corps entier.

Un escalier menant de la cuisine à la cave dévoile une dalle de béton recouverte d'un tas de sable. Belin en déduit que la dalle servait à découper les corps et le sable à sécher le sang.

Le procès : fait de société, joie de la presse

En novembre 1921 s'ouvre le procès Landru après deux ans et demi d'instruction. C'est la première grande affaire criminelle depuis 1914. Les années de guerre où les affaires d'espionnage faisaient les gros titres ont lassé le public qui a maintenant soif d'affaires criminelles.

Ce qui retient beaucoup l'attention, c'est que Landru n'appartienne pas du tout au monde de la pègre. Qu'il s'agisse d'un homme éduqué, bien habillé, d'un « Monsieur » comme le susurrera une dame dans le dos de la romancière et journaliste **Colette** sur les bancs de la cour d'assises.

“ VOICI LANDRU ! C'est son entrée, et non celle des robes rouges et noires, qui met un peu de gravité dans cette salle petite, dépourvue de majesté, où l'on parle haut et où on s'ennuie parce que la Cour se fait attendre. C'est lui qui attire et retient tous les regards, lui, cent fois photographié, caricaturé, reconnu de tous et différent pourtant de ce qu'on connaît de lui. Voilà bien la barbe, la calvitie popularisée ; le sourcil crêpé, comme postiche. Mais cet homme maigre porte sur son visage quelque chose d'indéfinissable qui nous rend tous circonspects. [...] Je cherche en vain, dans cet œil profondément enchâssé, une cruauté humaine, car il n'est point humain. C'est l'œil de l'oiseau, son brillant particulier, sa longue fixité, quand Landru regarde droit devant lui. Mais s'il abaisse à demi ses paupières, le regard prend cette langueur, ce dédain insondable qu'on voit au fauve encagé. Je cherche

encore, sous les traits de cette tête régulière, le monstre, et ne l'y trouve pas. [...] - Colette ”

Le procès prendra vite des airs de salle de vente avec les nombreuses pièces à conviction étalées : des perruques appartenant aux victimes, du mobilier Henri II que la police a retrouvé dans une remise à Clichy que possédait Landru. Et le clou du spectacle : la cuisinière où il aurait brûlé ses victimes, escortée par deux gendarmes, tel un accusé.

Le Tout-Paris prend le train " Landru " qui fait la connexion entre Paris et Versailles pour venir s'amuser de ce procès. D'autres iront saccager la villa de Gambais. D'autres encore lui enverront des cartes, des mots doux, des photos de victimes possibles avec la mention " ravitaillement, provision de femmes ". Un soldat en permission ira jusqu'à lui écrire : " hommage à Landru, le tombeur des femmes, l'humanité reconnaissante ".

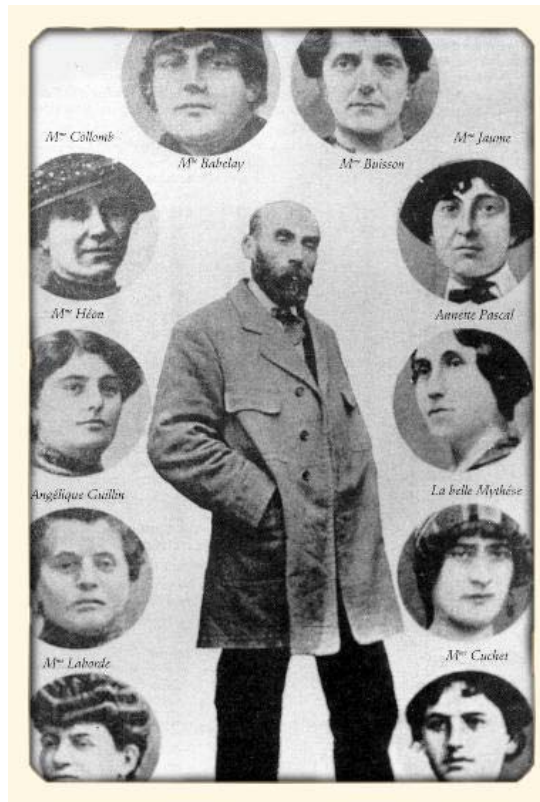
Landru devient le vengeur du poilu en somme, il a remis la femme au foyer après la grande guerre. Cette femme qui réclamait le droit de

vote et de travailler, qui donnait aux messieurs de retour du front le sentiment que leur sacrifice était bien vite oublié, leur pouvoir perdu au profit de celles qui avaient probablement mené joyeuse vie pendant qu'eux se prenaient des obus sur la tête. Landru devient une icône.

Il usera de cette popularité pour essayer d'éviter la guillotine et défiera sans cesse ses accusateurs de prouver sa culpabilité. En vain puisque le jury le déclarera coupable et le condamnera à mort.

Son nom, ses crimes, son procès rocambolesque, mais aussi les exploits des brigades du Tigre restent encore aujourd'hui ancrés dans la culture populaire française.

Tiré de : Anouchka Czmil, [Landru contre les brigades du Tigre](#)





Vatel, le chef cuisinier qui se passe à la broche...

François Vatel a acquis sa réputation de grand maître d'hôtel et de maître cuisinier au service de Nicolas Fouquet. C'est d'ailleurs peut-être bien de sa faute si ce dernier finit sa carrière au cachot: rappelez-vous de [la fameuse fête du 17 août 1661](#) où le roi, tellement impressionné par la qualité du repas et des festivités organisées par son hôte, se sentit humilié et prit le surintendant des finances en grippe... **C'est dire si la réputation du bonhomme n'est plus à faire!**

Après la descente aux enfers de Fouquet, François Vatel change de patron et se met au service du Grand Condé, un des hommes les plus puissants du Royaume. Prenant son rôle très au sérieux, il ne supporte pas le moindre dérapage dans l'organisation de ses réceptions...

En avril 1671, **le Grand Condé lui demande d'organiser dans son château de Chantilly trois jours de fête** durant lesquels tout le gratin de la noblesse sera présent. VIP de la soirée: Louis XIV, bien entendu! Pas moins de 3.000 personnes sont attendues. Oui, 3000 personnes à nourrir et à divertir 3 longs jours durant !

Cette mission est certainement la plus importante de toute la longue carrière de Vatel. **Il dispose de douze jours avant la date fatidique...** Et la tâche n'est pas mince: orchestre, pièces de théâtre, plats à profusion, feux d'artifice, sans compter l'embauche de dizaines de cuisiniers, de serveurs, de valets, et que sais-je encore! Tout, absolument tout doit être parfait et réglé comme une horloge suisse. Douze petits jours durant lesquels **il ne fermera pas l'œil**, dévoré par la pression de l'événement.

Nous sommes maintenant le jeudi 23 avril 1671. Il est 16 heures, et les premiers invités commencent à affluer: c'est bientôt un flux permanent d'hommes et de femmes fardés comme des voitures volées qui s'amoncellent dans les jardins du château.

Vatel a choisi d'installer **25 tables d'honneur**. Les autres invités moins prestigieux, eux, se contenteront de manger debout et de piquer dans de gigantesques buffets.

La mécanique est bien huilée et la soirée démarre plutôt

bien. Mais bientôt, c'est le drame! Vatel a mal évalué le nombre de rôtis nécessaires pour les tables d'honneur. Ô rage! Ô désespoir! Ô boustifaille ennemie! N'ai-je donc tant vécu que pour cette infamie? Le pauvre Vatel est inconsolable: son honneur est souillé. Pourtant, le maître d'hôtel se fustige pour pas grand-chose... Devant la profusion des mets qui se succèdent, **aucun des convives ne remarquent l'absence de ces fameux rôtis...** Mais peu importe Vatel, lui est au courant. Lui sait qu'il vient de commettre une bourde irréparable! À la fin de la soirée, il vient se lamenter auprès du Grand Condé qui le rassure et le cajole comme il peut. Allons, mon brave Vatel, il ne faut pas céder à la pression, **il te reste encore 2 longues journées de festivités à tenir!**

Le lendemain, c'est vendredi. Et que mange-t-on le vendredi, je vous le demande? Du poisson! Mais le maître de maison ne veut pas se contenter de servir des poissons d'eau douce, à la chair bien trop commune. Non, ce sont des raies, des soles, des turbots, des dorades que le cuisinier désire! Seul problème, **le château de Chantilly, situé à quelques encablures au nord de Paris, est loin, très loin de la mer...** À l'heure où les camions réfrigérés n'existaient pas encore, à l'heure où les routes de France ressemblent plus à des chemins boueux qu'à des autoroutes VINCI, à l'heure où il faut une quinzaine d'heures pour faire la route entre Le Havre et Chantilly, le risque que le poisson tourne ou qu'il n'arrive pas à l'heure est très fort!

Vatel, bien sûr, est conscient de cette prise de risques. Pour maximiser les chances que les poissons lui parviennent au bon moment, il passe commande de poissons par milliers auprès d'une grosse dizaine de ports des côtes normandes.

Il est maintenant 8 heures du matin. **Pas l'ombre de la moindre petite dorade à l'horizon.** Les invités passent à table à midi pétante... La pression est à son comble!

Le chef cuisinier tourne en rond, s'arrache les cheveux, se lamente. Pleure, même! Que va-t-il faire? Pourquoi diable n'a-t-il pas prévu une solution de secours? Les minutes passent. Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir? Non, que dalle! Rien que l'herbe qui verdoie et tout le tralala.



N'en pouvant plus, incapable de raisonner après **presque deux semaines complètes sans avoir fermé l'œil**, il s'isole dans sa chambre. Soudain, son esprit s'éclaire. Il vient de trouver une solution. LA solution. Pour échapper au déshonneur, il se donnera la mort. Consciencieusement, il cale son épée à l'horizontale à hauteur du cœur. Il recule de trois pas, respire un grand coup. **Puis se rue de toutes ses forces le torse en avant et s'empale contre l'acier.**

Au même moment, on toque à sa porte. Ne peut-on pas le laisser mourir en paix? L'épée plantée en travers du corps, il n'en a plus que pour quelques minutes avant de passer de vie à trépas. Derrière sa porte, il entend maintenant plusieurs personnes s'affairer.

– Monsieur, Monsieur! Le poisson vient d'arriver! Comment souhaitez-vous qu'on le prépare ?

François Vatel a-t-il compris sa méprise avant de pousser son dernier soupir? Personne ne le saura jamais... On découvre son corps, on prévient le Grand Condé qui est bien embêté d'avoir perdu son maître d'hôtel en pleine festivité. On décide de s'emparer de la dépouille en toute discrétion pour ne pas perturber la fête qui bat son plein. Le malheureux Vatel est remplacé et **les invi-**



Le suicide de François Vatel dû au retard de livraison de poissons – Gravure d'Edouard Zier (XIXe s.).

tés se régaler de la profusion de poissons de mer qui leur est servie. Une bien triste histoire, n'est-ce pas?

La prochaine fois que vous aurez l'impression de vous « tuer » au boulot, pensez donc au destin de ce pauvre Vatel!

Tiré de : <https://www.etaletaculture.fr/histoire/retard-dune-livraison-de-poissons-le-maitre-dhotel-francois-vatel-se-suicide/>

Blanche Monnier, enfermée 25 ans dans le noir par sa mère

23 mai 1901 - La veille, les forces de l'ordre reçoivent une lettre anonyme leur indiquant qu'une femme est séquestrée à Poitiers. Il ne s'attendent pas à retrouver Blanche Monnier, enfermée par sa mère pendant 25 ans dans le noir. La prisonnière vit alors dans ses excréments et ne pèse que 25 kg. Reste à savoir pourquoi elle est punie de la sorte.

La veille, le procureur général de Poitiers reçoit une lettre anonyme expliquant qu'une femme est retenue prisonnière au 21, rue de la Visitation.

C'est la demeure de feu Charles-Emile Monnier, un doyen de la Faculté des Lettres.

Officiellement, seule sa veuve, Louise, y vit. Leur fils, Marcel, réside dans la maison voisine.

Les gendarmes se rendent dans la demeure le 23 mai dans la matinée. Lorsqu'ils demandent à y entrer, madame Monnier, âgée de 75 ans, tentent de les repousser.

Mais les forces de l'ordre insistent et finissent par débouler dans la demeure.

Découverte de la séquestrée de Poitiers

Ils grimpent au deuxième étage et sentent une odeur pestilentielle qui se dégage de l'une des portes.

Lorsqu'ils pénètrent dans la pièce, ils sont pris de haut-le-cœur. Il y a des excréments et des débris de nourriture partout sur le sol. La pièce n'a pas été aérée depuis des années.



Les volets sont fermés mais, malgré l'obscurité, ils repèrent une forme humaine allongée sur un lit.

Une femme y est étendue, complètement nue. Elle ne pèse que 25 kg, auxquels on peut ajouter les 2,5 kg de cheveux qui forment une natte informe n'ayant pas été peignée depuis des décennies.

Ses ongles n'ont pas été coupés depuis très longtemps. Des bêtes courent sur le lit et la vermine grouille dans la pièce.

Il s'agit de Blanche Monnier, la fille du couple. Elle est âgée de 52 ans. Les enquêteurs apprendront par la suite qu'elle est enfermée dans cette pièce depuis 25 ans et qu'elle n'a jamais revu le soleil depuis.

Pourquoi Blanche a-t-elle été enfermée ?

Une photo de la femme est prise. Puis, sa mère et son frère sont arrêtés, tandis que les médias s'emparent de l'affaire, qui bouleverse la France entière.

Louise explique aux gendarmes qu'elle aime profondément sa fille, mais que sa santé mentale s'est fortement dégradée à l'âge de 23 ans.

Selon elle, Blanche refusait de sortir de sa chambre, s'exhibait nue à la fenêtre, refusait qu'on la lave et repoussait la nourriture qu'on lui apportait.

Mais dans les médias, une toute autre histoire se fait entendre. On parle d'une relation amoureuse désapprouvée par la famille, qui aurait tout fait pour empêcher la jeune fille de voir son amant.

Les historiens pensent plutôt que Blanche était atteinte de maladies mentales, probablement l'anorexie, la schizophrénie et l'exhibitionnisme.

Sa mère aurait alors refusé de l'interner, soit par malveillance, soit pour ne pas ternir la réputation de la famille.

Louise décède 15 jours après avoir été arrêtée. Marcel est jugé. Il est tout d'abord condamné à 15 mois de prison avant d'être relaxé. Il n'y a, à l'époque, pas encore la notion juridique de "non-assistance à personne en danger".

Blanche, elle, est internée. Elle décède 10 ans plus tard. L'écrivain André Gide s'est inspiré de cette affaire pour écrire son roman *La Séquestrée de Poitiers*.

Tiré de : [Le bien public](http://Lebienpublic.fr)

